
Adresse des autorités constituées et de la société populaire de la commune de Sénones (Vosges) qui affirment leur attachement à la Constitution et annoncent l'envoi de l'argenterie de diverses églises, lors de la séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des autorités constituées et de la société populaire de la commune de Sénones (Vosges) qui affirment leur attachement à la Constitution et annoncent l'envoi de l'argenterie de diverses églises, lors de la séance du 18 nivôse an II (7 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 72-73;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35585_t2_0072_0000_19

Fichier pdf généré le 15/05/2023

13

La société des Jacobins, séante à Neuville (1), instruit la Convention d'une fête à la raison, qu'elle a célébrée le 30 frimaire. Elle a fait planter un arbre en l'honneur des députés de la Montagne. (2)

Les officiers municipaux et les habitans des communes voisines ont assisté à cette cérémonie. Un banquet civique et fraternel, animé par le chant des hymnes à la liberté et à l'égalité, et suivi de danses, a couronné la fête. Cette société a fait don à la patrie de 100 chemises et de 100 paires de souliers; elle invite la Convention à rester à son poste. (3)

Mention honorable, insertion au bulletin.

14

Le citoyen Etienne-Jean Sanson fait don à la patrie du capital de sa maîtrise de cordonnier. (4)

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation. (5)

15

La commune de Poissy, district de la Montagne-du-Bon-Air, Département de l'Oise (6), annonce que ses habitans sont à la hauteur des principes révolutionnaires; qu'ils ont secoué le joug du fanatisme; qu'elle a déposé au district 9 croix dites ci-devant de Saint-Louis, 31 marcs d'argenterie, 4 onces 3 quarts et demi d'or, provenant des hochets de la superstition. Ils invitent les Montagnards à rester à leur poste. (7)

Mention honorable, insertion au bulletin. (8)

16

La société populaire et le conseil général de la commune de Saint-Bris, district d'Auxerre, département de l'Yonne, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, l'invitent à demeurer à son poste; lui marquent qu'elles ont envoyé au district leurs cloches, 74 marcs d'argenterie; que ces offrandes seront bientôt suivies de nouveaux dons (9). Ils exposent que leur territoire ne produisant que du vin, ils manquent absolument de grains; ils réclament la bienfai-

(1) Neuville-sur-Saône (Rhône).

(2) P.V., XXIX, 26.

(3) Bⁱⁿ, 19 niv. (suppl^t).

(4) P.V., XXIX, 26; *Mon.*, XIX, 160; *M.U.*, XXXV, 300; *C. Eg.*, n° 508, p. 61; *Ann. patr.*, n° 372, p. 1673; *J. Lois*, n° 467, p. 3; *J. Fr.*, n° 471.

(5) Bⁱⁿ, 18 niv.

(6) Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

(7) P.V., XXIX, 26; *M.U.*, XXXV, 300; *J. Lois*, n° 467, p. 3.

(8) Bⁱⁿ, 18 niv.

(9) P.V., XXIX, 27.

sance de la Convention pour leur faire donner des secours. (1)

Mention honorable, insertion au bulletin. Renvoyé au comité des subsistances. (2)

17

La société populaire de Bagé (3), département de l'Ain, invite la Convention nationale à rester à son poste; lui fait part que leur commune a renoncé à tout culte public, qui ne seroit pas celui de la liberté et de l'égalité; qu'elle a remis à Javogue, représentant du peuple, 62 marcs 2 onces d'argenterie, et déposé sur l'autel de la patrie des bas, souliers et chemises: une souscription pour armer un cavalier a été aussitôt remplie qu'ouverte. (4)

Mention honorable, insertion au bulletin (5), renvoi à la commission des dépêches.

18

Les autorités constituées et la société populaire de la commune de Sénones, ci-devant pays de Salm, département des Vosges, réunies, s'expriment ainsi dans leur adresse à la Convention :

« Ce seroit trop peu pour des républicains, citoyens-législateurs, que de n'avoir que de vils métaux à vous offrir.

Une offrande plus digne de vous et d'eux, a été celle de la vie de leurs enfans, dont une grande partie combattent sous les drapeaux français avant leur aggrégation à la grande famille. Nous sommes, par la date, les derniers Français; mais, par le civisme et l'amour de la patrie, n'en laissons-nous pas derrière nous ?

Que la Convention daigne agréer le juste tribut de reconnaissance que nous lui devons pour cette constitution qu'elle nous a donnée; et toi, Montagne sacrée, reste à la hauteur où tu as su t'élever. »

A cette adresse est joint un état de matières d'or et d'argent provenant de diverses églises, et des offrandes de divers citoyens. (6)

Mention honorable, insertion au bulletin. (7)

[Sénones, 28 frim. II] (8)

« Citoyens législateurs,

Il n'est donc pas vrai que tout ce qui tenoit au fanatisme n'étoit bon à rien, puisque les riches dépouilles que nous vous apportons et qui lui appartenoient vont servir à le terrasser et à détruire les tyrans.

Les ornemens superbes d'une des plus riches

(1) (2) Bⁱⁿ, 18 niv.

(3) Et non Bagné.

(4) P.V., XXIX, 27; *M.U.*, XXXV, 300.

(5) Bⁱⁿ, 18 niv.

(6) P.V., XXIX, 27; *M.U.*, XXXV, 299; *Ann. patr.*, n° 372, p. 1673.

(7) Bⁱⁿ, 19 niv. (suppl^t).

(8) C 288, pl. 885, p. 42. Cette adresse est accompagnée de la lettre d'envoi de la municipalité (p. 41) et de l'état des matières d'or et d'argent (p. 43) qui énumère les objets provenant de l'abbaye de Sénones, du château du prince de Salm, et de 15 églises des paroisses des environs.

sacristies de la France, dont trop longtems se sont paré des fénéans (*sic*), des châsses qui renfermoient des ossements infects auxquels on attribuoit sottement le pouvoir d'accorder la pluie ou le beau tems, mille marcs environ d'argenterie qui décoroit des temples où souvent le prêtre imposteur prenoit pour lui l'adoration qu'on adressoit à la divinité, vont se purifier dans le creuset national et se convertir en un numéraire qui maintiendra les fondemens de la République, et si nos bronzes démontés et nos cloches descendues doivent encore faire entendre quelque son, ce sera celui de ces foudres qui, vomissant le feu, porteront la mort aux satellites des despotes.

Citoyens législateurs, ce seroit peu pour des républicains, de n'avoir que de vils métaux à vous présenter. Une offrande plus digne de nous et d'eux a été celle, qu'avant d'être agrégés à la grande famille, les Montagnards du ci-devant pays de Salm, avoient fait à la nation de la vie de leurs enfans, car un grand nombre d'entre eux combattoient sous ses drapeaux avant la réunion du 2 mars, et le reste y a volé à la voix de la première réquisition.

Nous sommes, sans doute, par la date, les derniers des Français, mais par le civisme et l'amour de la patrie, combien n'en laissons-nous pas derrière nous ! Loin de rétrograder jamais, nous saurons par notre soumission aux lois, notre respect envers nos représentans et la haine que nous jurons aux rois, nous porter aux premiers rangs, et faire oublier à toute la République que nous étions, il y a peu, étrangers pour elle.

Que la Convention daigne agréer le juste tribut d'admiration et de reconnaissance que nous lui devons pour ces Droits de l'homme qu'elle a tracés, pour cette Constitution qu'elle nous a donnée. Ces ouvrages sont immortels et le chef-d'œuvre de l'esprit humain et de la raison. Cependant ses travaux quoique sublimes ne sont pas tous achevés encore, et comme pour être parfaits il faut que ce soit elle qui en pose la clef, nous la prions de ne point se séparer avant qu'elle ne l'ait fait, et puisse goûter le doux fruit qu'elle a droit d'attendre, celui de voir la nation dans une paix durable et tranquille. C'est là nous n'en doutons pas l'unique récompense que désirent les membres du premier sénat du monde, des hommes vertueux et vraiment républicains.

Et toi, Montagne sacrée, reste à la hauteur où tu as su t'élever. C'est à ta fermeté autant qu'à tes lumières que la France doit sa conservation. Tu t'es saisi du gouvernail du vaisseau de l'État; ne t'abandonne pas avant de l'avoir conduit heureusement au port. Un instant de repos le ferait aborder par le monstre de la coalition qui, employant avec succès la trahison et sa perfidie ordinaire, pourroit le submerger. Continuez donc à être la sentinelle vigilante de qui la République attend son bonheur et le genre humain sa liberté.»

P.c.c. BALLAUD (*v.-présid.*), J. ANTOINE (*secrét.*).

19

Le procureur-général-syndic du département de l'Aude annonce à la Convention la découverte de 230 marcs d'argent ou de vermeil trou-

vés dans la chapelle de feu Langle, ci-devant évêque de Saint-Papoul. Ils ont été adressés à la monnaie. (1)

Mention honorable, insertion au bulletin. (2)

[Carcassonne, 23 frim. II] (3)

« Citoyen président,

La liberté est impérissable, chaque jour voit paraître de nouvelles ressources pour la soutenir contre cette guerre impie que lui font les tyrans de l'Europe.

118 marcs d'argenterie cachés par les moines ou leurs adhérens, avaient été déterrés dans le district de Lagrasse, et l'administration s'empressa de t'en donner avis. Depuis le même district en a envoyé 168 marcs 3 onces qui ont été remis à la Monnaie. Le district de Castelnaudary a trouvé dans l'hôpital de cette ville, la chapelle de feu de Langle, mort évêque de St-Papoul, dont le poids en argent ou vermeil s'élève à 230 marcs auxquels nous avons donné la même destination.

Ainsi donc cet argent arraché à la crédulité du peuple servira à consolider les droits imprescriptibles de l'homme et les instruments de la superstition serviront à la détruire. Nous continuerons nos recherches et nos travaux pour la prospérité publique tant qu'il nous restera le moindre espoir d'y contribuer.

Vive la République une et indivisible. Vive la Montagne.»

WACTOULLE (?)

20

Le citoyen Thiébaud, chef du bureau du département de la Meurthe, adresse à la Convention copie d'un discours prononcé dans le temple de la raison à Nancy, lors de l'inauguration de l'ère nouvelle. (4)

Mention honorable, insertion au bulletin (5), renvoyé au comité d'instruction publique.

[Discours du cⁿ Thiébaud] (6)

« Citoyens, frères et amis,

C'étoit sans doute par la fête de la vertu que devoit se célébrer l'inauguration de l'ère nouvelle. Oui, citoyens, cette fête doit-être célébrée avec l'éclat de la simplicité qui convient à la régénération d'un peuple qui gémissoit sous l'affreux mélange des vertus et des crimes et qui veut être libre sous l'empire des bonnes mœurs.

Tandis que nos canons vomissent la mort sur nos ennemis, tandis que nos braves frères d'armes effacent par leur intrépidité les souillures du sol de la liberté, tandis que nous travaillons à leur approvisionnement et que nous leur préparons des couronnes, semons la vertu et nous recueillerons et ils recueilleront avec nous les

(1) P.V., XXIX, 28; M.U., XXXV, 299; J. univ., n^o 1508, p. 6643; J. Matin, n^o 520; Mon., XIX, 160; J. Fr., n^o 471.

(2) Bⁱⁿ, 18 niv.

(3) C 288, pl. 871, p. 31.

(4) P.V., XXIX, 28.

(5) Bⁱⁿ, 18 niv.

(6) F^{17A} 1008^c, pl. 3, p. 1597.